

Le compteur Linky, un indic dans la maison

TECHNOLOGIE Le très controversé compteur électrique nouvelle génération, qui devrait équiper 35 millions de logements d'ici à 2021, est si précis qu'il permet de connaître toutes nos habitudes au foyer

DANS LES ARCHIVES

Du lundi au dimanche, découvrez ou redécouvrez de belles histoires publiées dans nos colonnes ces dernières années, ou revivez de grands matchs des Bleus du foot et du rugby. Aujourd'hui, un article paru le 4 août 2016 dans une série d'été de « Sud Ouest Dimanche » sur les mouchards du quotidien

Dominique Richard
d.richard@sudouest.fr

D'ici à 2021, Enedis, la filiale d'EDF gestionnaire du réseau de distribution, aura équipé près de 35 millions de foyers de ce petit boîtier numérique vert anis, à l'exception sans doute d'une poignée d'irréductibles. À en croire ses promoteurs, ce compteur intelligent, imposé par une directive européenne, ne fera que des heureux. Pour Enedis, c'est sûr. La montée en puissance des énergies renouvelables, tributaires du vent et du soleil, et la démocratisation de la voiture électrique, particulièrement vorace en kilowattheures, appellent une meilleure régulation de la production et de la consommation.

Les noces d'Internet et du volt

Grâce à cet appareil qui relève et transmet automatiquement les quantités consommées, le pilotage sera plus efficace. Mais rien ne dit que la baisse promise à des usagers mieux informés sera au rendez-vous. Un site Web permettra certes de connaître au jour le jour l'évolution de leur consommation, mais aucune indication de prix n'apparaîtra.

Linky a plutôt tendance à communiquer dans un seul sens. Les informations dont il est porteur profitent avant tout au réseau qui distribue l'énergie grâce au déploiement de la technologie du courant porteur en ligne (CPL). Laquelle célèbre les noces d'Internet et du volt. Les données informatiques passent sur le réseau électrique un signal de haute fréquence se superposant à celui délivré par les traditionnelles prises de courant.

Chaque compteur Linky échange avec un concentrateur équipé d'une puce et installé dans le poste de transformation Enedis le plus proche. Via le réseau de téléphonie mobile, les données sont ensuite acheminées vers un centre de traitement.

Pris isolément, chaque renseignement apparaît d'une grande banalité : numéro de compteur, date et

heure, puissance, énergie utilisée... Mais émises à flux continu et agrégées, ces données permettent de construire une courbe de charge. Donc de connaître l'évolution et les variations de la consommation de chaque abonné.

Nombre de personnes dans les locaux, heure du lever et du coucher, activités nocturnes, nature des équipements branchés sur le secteur... Il sera même possible de savoir si la télévision est allumée ou à quel moment quelqu'un prend une douche. Autant dire que les données collectées par Linky intéressent du monde.

« Elles pourront servir de levier d'innovation pour les start-up », reconnaissait, il y a quelques mois, Phi-

lippe Monloubou, le président du directoire d'Enedis. Les fournisseurs d'électricité désireux de proposer des offres ciblées et personnalisées, les prestataires spécialisés dans les économies d'énergie, diverses sociétés dont les produits et les services participent à l'aménagement de l'habitat piaffent déjà à l'idée de pouvoir puiser dans la hotte de Linky.

Consentement obligatoire

En 2012, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a planté un premier garde-fou : le respect d'un laps de temps minimal de 10 minutes entre chaque mesure. Cela laisse malgré tout la possibilité d'avoir une vision assez fine des habitudes des occu-

pants du logement, même si ces derniers ont en théorie tout pouvoir pour bâillonner l'espion. A priori, Enedis ne peut céder ces données sans l'accord de l'usager qui en est propriétaire. Mais rien ne garantit pour l'instant que la case du refus à cocher ne figurera pas en caractères minuscules au bas d'un document que personne ne prendra le temps d'examiner. Ou qu'un rabais ne sera pas consenti à celui qui signe !

À la lecture des courriers adressés aux abonnés par la filiale d'EDF, la Ligue des droits de l'homme a interpellé la Cnil. Ces lettres informent les intéressés du prochain changement de leur compteur sans leur préciser qu'ils ont la liberté de s'opposer au transfert de leurs données.

Est-ce conforme au pack de conformité établi par la mission et approuvé par les professionnels qui gravent dans le marbre les bonnes pratiques ?

Ce modus vivendi souffre d'ores et déjà de quelques exceptions du fait de l'adoption récente de la loi sur le renseignement. Celle-ci a élargi les pouvoirs de la police en matière de surveillance sans que le juge puisse exercer son contrôle. Avec Linky, policiers et agents de la Sécurité intérieure n'auront plus besoin de mobiliser des effectifs à n'en plus finir pour surveiller une habitation. Il leur suffira de se connecter au système de traitement d'Enedis pour savoir s'il y a du monde derrière la porte !

POURQUOI AVEZ-VOUS ALLUMÉ DANS LA NUIT DU 23 JUIN, DE 23H31 À 23H37 ?



La loi permet à la police d'utiliser Linky pour surveiller un individu chez lui. DESSIN MARC LARGE